

☩ MESURES COMPLÉMENTAIRES AU COMMUNIQUÉ DU 16 MARS 2020 PUBLIÉ PAR LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DU TOGO ☩

🔔 Faisant suite aux directives données par le gouvernement, notamment celle qui interdit pour un (01) mois tout rassemblement de plus de 100 personnes, les Évêques du Togo invitent tout le Clergé et tous les fidèles à observer les dispositions suivantes concernant les différentes Célébrations à compter du *samedi 21 mars*, jusqu'à nouvel ordre.

1. Les célébrations Eucharistiques : *

👉 Les célébrations eucharistiques des dimanches sont suspendues à partir de ce jour jusqu'à nouvel ordre.

👉 Les célébrations Eucharistiques en semaine ne doivent pas regrouper plus de 50 personnes. Les paroisses prendront les dispositions nécessaires afin de respecter le nombre de fidèles requis.

Pendant la célébration de l'Eucharistie en semaine, le célébrant n'invitera pas les fidèles à se donner la paix. Il omettra la phase : *« Frères et Sœurs, dans la charité du Christ, donnez-vous la paix »*

👉 Les messes pour les malades sont suspendues.

👉 La messe chrismale sera retransmise cette année en direct dans chaque diocèse sur les antennes des radios Catholiques ; concélébrera avec l'Évêque, une délégation de 40 prêtres venant des doyennés.

2. Célébration des sacrements*

👉 Toutes les messes de Première Communion et de Confirmation sont suspendues jusqu'à nouvel ordre ainsi que les célébrations de baptême des enfants.

👉 Pour le sacrement de la réconciliation ou confession, la rencontre entre le prêtre et le pénitent respectera la distance d'un mètre au moins (Toutes les mesures doivent être prises pour le respect du secret de la confession).

👉 S'agissant des célébrations de mariages, il est vivement recommandé de les reporter. Les fiancés qui ne pourraient pas reporter leur union sacramentelle, la célébration avec un nombre restreint, en l'occurrence, pas plus de 50 personnes.

3. Les obsèques*

👉 Les Évêques du Togo recommandent que les veillées funèbres soient faites dans l'intimité familiale en respectant les recommandations du gouvernement.

👉 Les messes d'enterrement seront célébrées avec 50 participants au plus, y compris les membres du service des pompes funèbres.

👉 Les enterrements se feront dans l'intimité familiale avec la présence du prêtre et en respectant les recommandations du gouvernement.

👉 Les salutations sur les parvis des églises ou aux cimetières sont interdites jusqu'à nouvel ordre.

4. Les exercices de piété et les rassemblements*

👉 Le chemin de la croix se fera en famille ou dans des petits groupes de chrétiens, dans le respect des recommandations du gouvernement.

👉 Les cours de catéchèse et les classes de chants des chorales sont suspendus.

👉 Les services des Chevaliers de l'Autel (les enfants de chœur) sont suspendus.

👉 Les marches Pénitentielles de Carême sont interdites.

👉 Sont suspendus, les exercices de piété des différents mouvements ainsi que les campagnes d'évangélisation.

5. Les séminaires et les écoles Catholiques*

👉 Les séminaires Saint Jean Paul II de Lomé, Benoît XVI de Tchitchao et Saint Paul de Notsè sont fermés à partir de ce samedi 21 mars jusqu'à nouvel ordre. Tous les séminaristes rentreront en famille.

👉 Les écoles Catholiques et l'Université catholique UCAO/UUT respecteront les recommandations du gouvernement.

🔔 Chaque diocèse, sous la conduite de son Évêque prendra les dispositions idoines pour la concrétisation de ces dispositions. 🔔

"Ne vous inquiétez de rien, mais en toutes choses, faites connaître vos besoins à Dieu par des prières, des supplications, avec des actions de grâce" (Philippiens 4, 6)."

☞ Les Évêques invitent tous les fidèles à vivre ce moment de restriction dans la foi, la confiance et l'espérance de l'éradication rapide du coronavirus.

Fait à Lomé, ce 19 mars 2020,

En la Solennité de Saint Joseph, Époux de Marie, Saint Patton de l'Église Universelle.

Pour la Conférence des Évêques du Togo,

+Mgr Benoît ALOWONOU

Évêque de kpalimé, Président de la CET.